



En milieu urbain comme en milieu rural, la gestion des pieds d'arbres peut être facilitée par différentes astuces. Paillage, plantes couvre-sols, semis de prairies fleuries, revêtement perméable, ..., permettent de réduire considérablement l'entretien des pieds d'arbres et particulièrement le travail de désherbage. De plus, la plupart de ces astuces sont favorables à la santé de l'arbre, au contraire de la gestion de l'herbe qui entraîne souvent une dégradation de son état sanitaire (plaies, mise à nu des racines, tassement du sol, ...).

1. Le paillage

Qu'il soit organique, minéral, acheté dans le commerce ou récupéré, le principe du paillage est le même : **épanche sur le sol une couche de matériau** suffisante pour empêcher (ou du moins réduire) le développement des herbes non désirées, et ainsi limiter le désherbage.

Paillage organique

Pour les paillages organiques (copeaux de bois, paillis de miscanthus, de chanvre, de lin, écorces de pin,...), il est recommandé d'appliquer une couche d'**au moins 8 cm d'épaisseur**, afin de limiter efficacement la venue de plantes indésirables.

Contrairement aux paillages minéraux, les paillages organiques **se dégradent avec le temps**. Il faut donc en rajouter régulièrement; mais en se dégradant, la matière organique enrichit le sol en éléments nutritifs, ainsi disponibles pour l'arbre.

Autre avantage, il **préserve l'humidité du sol**.

Enfin, la diversité de la **faune du sol est plus importante** sous un paillage de copeaux de bois. Un sol vivant est essentiel à la bonne santé des arbres.

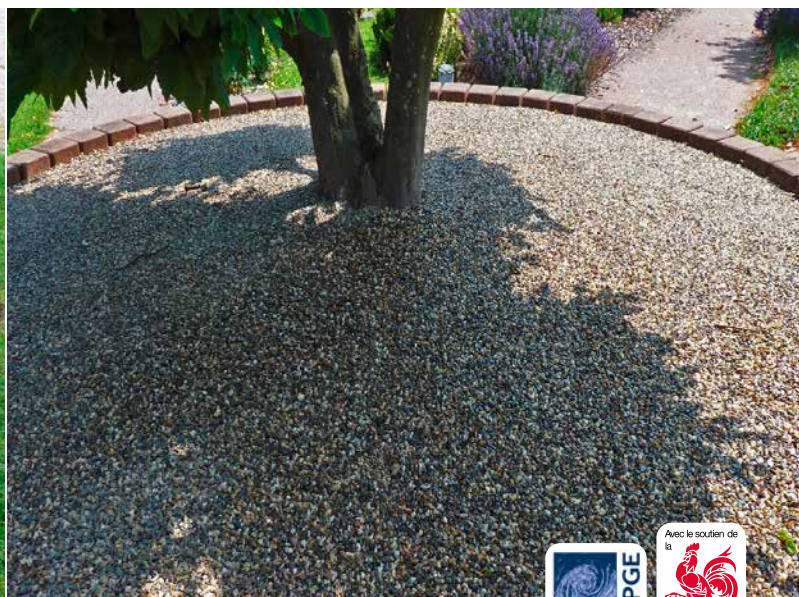
Les paillages organiques diffèrent par leur couleur, leur calibre et leurs propriétés physicochimiques. **Plus le calibre est fin**, plus le paillage se dégradera rapidement et **plus il faudra en rajouter**.

Notons que la «tenue» du paillage organique dépend de l'aménagement du pied d'arbre. En effet, si le paillage n'est pas contenu par une bordure suffisamment haute, il risque de se répandre en cas de fortes pluies ou de vent. Le paillage minéral (de gros calibre) peut éviter ces problèmes.

Paillage minéral

La paillage minéral (ardoises, galets, pouzzolane,...) présente l'avantage de ne pas se dégrader, mais est moins intéressant au niveau de la qualité du sol. **Les paillages organiques sont donc à privilégier aux pieds des arbres.**

Vous trouverez plus d'informations sur le paillage dans notre fiche consacrée au désherbage.





2. Le semis de prairie fleurie

Le semis de prairies fleuries est un autre moyen de couvrir le sol aux pieds des arbres, de manière à **réduire leur entretien**, en limitant le temps alloué aux finitions de tonte. Cela contribue aussi à l'embellissement d'un site et offre de la nourriture à de nombreux insectes.

Cette pratique se prête aussi bien aux pieds d'arbres en **milieu urbain** qu'en **milieu rural**, qu'ils soient en fosses de plantation ou en pleine terre.

Ce qui constitue la principale limite à cette pratique est **l'ensoleillement**. La plupart des mélanges de prairie fleurie requièrent beaucoup de lumière. Au pied de jeunes arbres, l'ensoleillement est en général suffisant, mais diminue au cours de la croissance de l'arbre. Notons que certains fournisseurs proposent des mélanges adaptés aux zones ombragées, mais ceux-ci demandent encore un minimum d'ensoleillement.

Une autre limite pourrait être la possibilité de **travailler le sol**. En effet, la plupart des mélanges de prairies fleuries doivent être **semés sur un sol nu**. Ceci nécessite de pouvoir travailler le sol au moins superficiellement, ce qui peut poser problème si l'arbre a des racines affleurantes.

3. La fauche et la tolérance à la végétation spontanée

On a souvent tendance à l'oublier, mais il n'est pas toujours nécessaire de planter, semer ou désherber. C'est le principe de la tolérance à la végétation spontanée et de la fauche, qui peut s'appliquer à certains pieds d'arbres. Il s'agit simplement de **laisser pousser la végétation spontanée et de la faucher une fois par an**, ou de tondre plus régulièrement si nécessaire.

Cette pratique est certainement **la plus favorable à la santé de l'arbre**, surtout si le produit de fauche est laissé sur place. En effet, non seulement cela réduit les interventions au minimum, mais la végétation une fois coupée apporte en plus de la matière organique et des éléments nutritifs à l'arbre et évite que le sol se tasse trop vite.

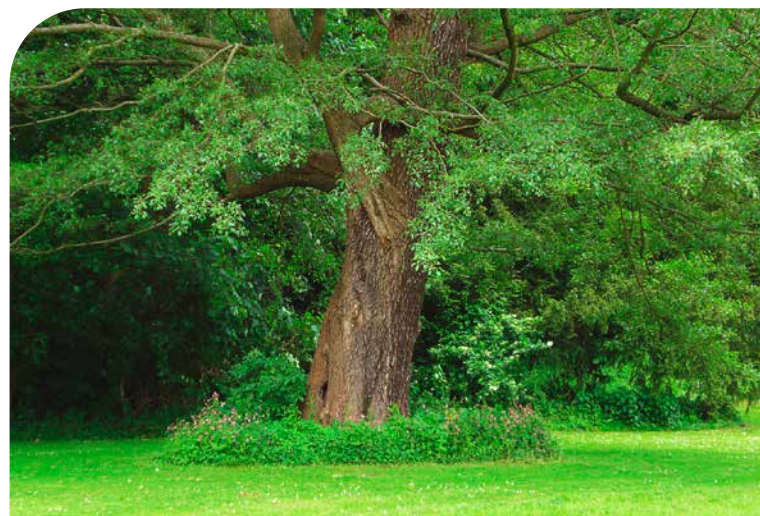
Le principal frein à cette pratique est certainement la mentalité générale, qui veut que les espaces soient (ou du moins aient l'air) gérés. Il est donc souvent nécessaire de commencer par **sensibiliser et former** le personnel d'entretien et d'**informer** ensuite les citoyens et les passants qu'il ne s'agit pas d'un abandon, mais bien d'une remise en question des pratiques.

On trouve deux grandes sortes de mélanges de prairies fleuries dans le commerce :

- Les mélanges **d'espèces indigènes**
- Les mélanges **d'espèces horticoles**

Le choix entre ces deux sortes se fait en fonction du type de fleurissement souhaité, de l'usage, de la localisation du lieu et de la durée de fleurissement souhaitée.

Il est toujours possible de faire des mélanges mixtes horticoles/indigènes, qui combinent les avantages du premier, en termes de fleurissement, et les avantages du second pour la biodiversité.



L'asbl Adalia 2.0 a développé une série d'**outils de communication** (panneaux de sensibilisation, articles à insérer dans le bulletin communal,...) qui peuvent vous y aider.

L'acceptation de la végétation spontanée est souvent plus facile dans un cadre de verdure (campagne, parc, square, bois, zone naturelle,...) que dans un cadre minéralisé (trottoir, place, parking en pavés, gravier, asphalte,...).

Elle est possible dans les deux cas mais une communication sera encore plus nécessaire dans les cadres minéralisés.

Ce qui favorise bien souvent l'acceptation de cette pratique est de limiter la hauteur de la végétation spontanée, en particulier en milieu urbain, mais bien sûr, cela demande plus d'interventions et donc plus de temps, et c'est aussi moins avantageux au niveau environnemental.

4. Les plantes couvre-sols

Tout comme les prairies fleuries, les plantes couvre-sols sont, du moins la majorité, bénéfiques à l'arbre, car elles protègent le sol contre l'érosion et l'évaporation. Pour peu qu'elles soient bien choisies, la plupart d'entre elles demandent peu, voire très peu d'entretien.

De nombreuses espèces, aussi bien sauvages qu'horticoles, présentent des propriétés couvre-sols.

Pour choisir un bon couvre-sol pour un pied d'arbre, il faut tenir compte de la lumière disponible. Pour les jeunes arbres aux pieds desquels la lumière est abondante, le choix est vaste : sauge, lavande, népéta, origan, géranium sanguin et macrorrhizum, ibéris sempervirens, alchémille, millepertuis, ... Si l'arbre est grand et que peu de lumière pénètre jusqu'au pied, des espèces forestières telles que le lierre, les fougères, l'anémone sylvie, la ficairie, le géranium des bois, ou encore les hosta conviendront bien. Les cotoneasters sont à éviter (même s'ils sont souvent repris dans les ouvrages sur le sujet), car la plupart des espèces sont considérées comme invasives en Europe. De plus, certains gestionnaires rapportent des difficultés d'entretien.



Vous trouverez plus d'informations sur les plantes couvre-sols dans la fiche qui leur est dédié.

5. L'implication citoyenne

Comme dans beaucoup de cas, il est possible de susciter l'implication citoyenne, afin de limiter le travail d'entretien qui incombe aux services publics. Nombreux sont les citoyens qui sont soucieux de l'image de leur quartier et qui sont prêts à mettre la main à la pâte avec plaisir pour l'embellir.

L'implication citoyenne peut prendre différentes formes et se mettre en place de plusieurs manières. Les exemples fleurissent un peu partout en Wallonie.



En 2011, la commune de **Molenbeek**, en Région bruxelloise, a lancé le projet Maya'ge, en partenariat avec l'association Apis Bruoc Sella, qui propose aux habitants d'un quartier de parrainer un pied d'arbre devant chez eux. Ils sont alors invités à y planter des espèces mellifères. A **Tournai**, c'est une collaboration entre une association citoyenne et la commune qui a mené à la gestion sans pesticide du village de Thimougies, en passant par une prise en charge de l'entretien des pieds d'arbre par les habitants.

Enfin, à **Nivelles**, quelques habitants ont pris l'initiative de planter des fleurs dans les fosses d'arbres devant leurs maisons. Les gestionnaires communaux, heureux de cette pratique, prennent soin de ne pas intervenir à ces endroits, laissant les citoyens en faire à leur guise. A Ath ou à Wavre, la commune délivre aux citoyens qui en font la demande des permis de végétaliser les abords de leurs habitations, etc.



6. Les revêtements

Dans le contexte «zéro phyto», les grilles posées aux pieds des arbres deviennent très difficiles à entretenir. Pourtant, dans les espaces publics très fréquentés (places, trottoirs, ...), il est important de protéger les racines du piétinement sans empêcher l'eau de pénétrer dans le sol jusqu'aux racines.

Dans ce genre de cas, il est possible de mettre en place, aux pieds des arbres, un revêtement stabilisé perméable. Une technique assez récente consiste à enrober un granulats d'une résine qui, en durcissant, colle les éléments de granulats les uns aux autres. On obtient ainsi un revêtement stable, résistant et perméable, qui empêche le développement de la végétation spontanée. . Existant en plusieurs coloris, Permeo, revêtement perméable composé d'un mélange de granulats de bois, de ciment et d'eau, est de plus en plus utilisé dans les communes wallonnes (Mouscron, Iltre, Nivelles, etc. l'ont déjà testé.



Réfléchir à la gestion du pied d'arbre au moment de sa plantation permet d'éviter des problèmes par la suite !

7. Exemples

- **A Huy**, dans les espaces verts, les feuilles mortes sont soufflées et rassemblées au pied de leur arbre. Les gestionnaires ont constaté que cela évitait la mise à nu des racines et que la santé des arbres s'en était améliorée.
- **A Tournai**, les plantes aux pieds de certains arbres ne sont pas systématiquement coupées. Le responsable des espaces verts a constaté que, si l'espace est bien soigné (tonte du gazon, fleurissement, ...), ces quelques hautes herbes sont bien acceptées par la population.
- **A Philippeville**, dans un contexte de réduction des pesticides, les gestionnaires ont décidé de ne plus éliminer l'herbe qui pousse entre les grilles d'arbres, mais plutôt de la tondre.
- **A Namur**, on peut voir des prairies fleuries aux pieds de jeunes arbres. Les gestionnaires ont opté pour cette pratique, car elle leur permet de gagner du temps, tout en étant esthétique



Ressources

- Gestion des pieds d'arbre par la Ville de Paris : <https://vegetalisons.paris.fr/vegetalisons/comment-vegetaliser-pied-d-arbre-public.html>
- Les cahiers du fleurissement : de janvier 2019 : «Des vivaces pour vos pieds d'arbres» : <http://cahiersdufleurissement.com/des-vivaces-pour-vos-pieds-darbres>
- Les pieds d'arbres. Référentiel conception et gestion des espaces publics. Fiche éditée par la communauté Grand Lyon. www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/professionnels/Referentiel_espacespublics/20091201_gl_referentiel_espaces_publics_materiaux_piedsdarbres.pdf